

FICHE D'ÉVALUATION PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE – PLAN MERCREDI

Nom de la collectivité :
 Territoire concerné :
 Année de l'évaluation :
 Référent PEDT – contact :

1. Gouvernance, coordination et communication

Domaines	Critères
Gouvernance et outils	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Cohérence et articulation des compétences (scolaires, périscolaires...) portées par les différentes collectivités. ✓ Existence d'une instance de pilotage réunissant l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire : collectivités, familles, écoles, accueils de loisirs, garderie, bibliothèques, conservatoires, bibliothèques, associations sportives, services publics et techniques, etc.). ✓ La collectivité s'est dotée d'un schéma de gouvernance, d'instances pour formaliser l'organisation de sa politique éducative.
Coordination des acteurs éducatifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un référent PEDT est nommé et assure la coordination de l'ensemble des acteurs éducatifs. ✓ L'ensemble des acteurs éducatifs du territoire sont identifiés. ✓ La fréquence et qualité des échanges au sein de cette instance sont de nature à améliorer le projet éducatif du territoire. ✓ Les techniques d'animation favorisent la collaboration et la participation.
Définition de la politique éducative et des objectifs éducatifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Existence d'un état des lieux et/ou d'un diagnostic de territoire relative au public-cible et actualisé régulièrement. ✓ Analyse des politiques éducatives du territoire (forces, faiblesses, opportunités). ✓ Prise en compte des besoins exprimés par les enfants et les jeunes. ✓ Les objectifs éducatifs sont partagés et validés par tous. Ils sont centrés sur les besoins et attentes des enfants. ✓ Les objectifs éducatifs font l'objet d'une révision régulière, selon les enjeux du territoire.
Articulation avec autres dispositifs éducatifs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prise en compte et articulation des différents dispositifs éducatifs portés par la collectivité : CTG, CTEAC, etc. ✓ Rationalisation et/ou mutualisation des dispositifs à l'échelle de la collectivité.

Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les critères d'évaluation sont définis selon les objectifs poursuivis et l'évaluation du PEDT est menée régulièrement, a minima 1 fois par an.
Communication	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La collectivité organise, formalise, communique, rend compte des avancées du PEDT auprès de l'ensemble des acteurs éducatifs. ✓ Les outils de communication sont existants et efficaces.

2. Complémentarité des temps de l'enfant, continuité éducative et Qualité de l'offre éducative

Domaines	Précision des critères
Principes de coéducation entre l'école et le périscolaire	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Existence de liens entre les projets d'écoles et les accueils périscolaires Existence de temps d'articulation et de coordination des activités et des projets. ✓ Élaboration d'outils et de modalités de gestions communes, de pratique pédagogique concertée, d'organisation de temps d'échanges (règles de vies harmonisées, charte de la coéducation, mutualisation des locaux et matériels...) ✓ Existence d'une volonté d'harmonisation des postures et des pratiques au bénéfice des enfants. ✓ Les temps de transition sont organisés et sécurisés.
Choix horaires et rythmes de vies	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'organisation horaire est justifiée par des choix éducatifs et adaptés aux caractéristiques du public, aux rythmes de vies des enfants.
Démarches éducatives et activités adaptées	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les démarches éducatives sont cohérentes avec les objectifs éducatifs fixés. ✓ La pédagogie du choix et l'implication des enfants dans les prises de décisions sont favorisées. ✓ L'équipe éducative est qualifiée et en capacité d'animer un groupe selon une pédagogie bienveillante et positive.
Diversité des actions en lien avec les richesses du territoire	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une diversité d'activités est proposée aux enfants prenant en compte les ressources du territoire : culturelle, artistique, sportives, environnementale, patrimoniale, scientifique...
Formation à la qualité éducative	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un plan de formation continue et professionnelle est programmé annuellement pour améliorer la qualité éducative. ✓ Des temps de formations interprofessionnels sont organisés pour favoriser l'interconnaissance.

3. Sécurité des mineurs & Conditions d'accueils

Domaines	Précision des critères
Accueils de loisirs / garderie	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les accueils périscolaires déclarés auprès du SDJES respectent la réglementation en vigueur : taux d'encadrement, qualification, honorabilité de l'équipe éducative, qualité éducative. ✓ Les accueils organisés sous forme de garderie précisent les éléments suivants : listes et nombres des encadrants, qualifications, locaux utilisés.
Accessibilité des publics	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'organisation et les modalités d'accueils favorisent la fréquentation régulière de tous les mineurs. ✓ La tarification est en fonction des ressources des famille, selon le QF. ✓ L'accueil favorise l'inclusion de tous les types de publics et la non-discrimination.
Les locaux et aménagements	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les locaux sont aménagés et adaptés au public, voire différenciés selon les caractéristiques du public (âge, besoins...) ✓ L'aménagement favorise l'alternance de temps de repos, de temps libres, de temps encadrés. ✓ L'aménagement de locaux communs à différentes équipes éducatives dispose d'une « charte commune » (règlement commun, posture pédagogique, programme de partage...)

4 Autres critères d'évaluation, propres à chaque territoire

Domaines	Précision des critères